La veille, dans un débat d'urgence à la Chambre, les porte-parole du Parti libéral et du NPD ont tous deux réclamé des mesures plus énergiques. Après avoir rappelé, pour comparaison, combien le gouvernement s'était empressé de soutenir l'intervention dans le Golfe un an auparavant, M. Axworthy (Parti libéral) a déclaré :

Avec ce qui se passe en Yougoslavie, nous nous sommes beaucoup éloignés du meilleur des mondes ou du nouvel ordre mondial d'il y a un an. Mis à part les pertes de vies, la destruction de biens et le désordre civil dans ce qui reste de la Yougoslavie, une des tragédies réelles est la désillusion du monde, qui constate de plus en plus que la communauté internationale applique deux poids deux mesures lorsqu'il s'agit de savoir pour qui, où, quand et comment elle interviendra. 19

Dans le même débat, M. John Brewin (NPD) a recommandé l'intervention de l'ONU :

Nous ne recommandons pas à l'OTAN de se rendre en Yougoslavie. De la même façon que l'OTAN n'aurait pas dû se rendre dans le Golfe, l'OTAN ne devrait pas exercer son activité hors de son territoire. En fait, c'est pour cette raison que cet organisme est désuet du point de vue politique. Toutefois, le Conseil de sécurité des Nations Unies peut demander aux États membres, ainsi qu'il l'a fait dans le cas de la crise du Golfe, de fournir les forces de maintien de la paix nécessaires pour arrêter la destruction de la Croatie. La Chambre doit faire cette déclaration maintenant.²⁰

Au printemps 1992, alors que la crise se déplaçait pour l'essentiel en Bosnie-Herzégovine, les parties d'opposition demandèrent de nouveau au gouvernement de réagir vigoureusement. Les critiques du Parti libéral et du NPD, notamment, ont demandé pourquoi le Canada ne suivait pas l'exemple de la CE et ne rappelait pas son ambassadeur à Belgrade. Voici la réponse de M^{me} McDougall :

Dans l'intérêt de nos propres forces de maintien de la paix et celui des Canadiens dans la région, ainsi que des nombreux Canadiens d'origines serbe, croate et autres, je pense qu'il importe de maintenir une voie de communication pour pouvoir transmettre nos messages. Nous avons choisi pour ce faire de maintenir notre ambassadeur en poste là-bas.²¹

¹⁹ Débats de la Chambre des communes, 18 novembre 1991, p. 4950.

²⁰ Débats de la Chambre des communes, 18 novembre 1991, p. 4955-4956.

²¹ Débats de la Chambre des communes, 12 mai 1992, p. 10589.